



Bourg-la-Reine, le 14 décembre 2023

DIRECTION GÉNÉRALE

TARIFICATION 2024

Cher Adhérent,

Le Conseil d'Administration de l'APST-BTP-RP du mardi 12 décembre 2023 a fixé le montant de la cotisation provisionnelle « Per Capita » de l'année 2024 à 144 € HT.

Concernant les frais annexes :

Il est appliqué les tarifications fixées lors du Conseil d'Administration du mercredi 14 décembre 2022 :

- Frais d'adhésion : 50 € HT par salarié,
- Frais de défection d'un salarié : 50 € HT (soit aux visites médecins du travail soit aux entretiens infirmiers),
- Pénalités de retard à l'issue du premier rappel : 40 € HT.

Nous vous prions d'agréer, Cher Adhérent, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de l'APST-BTP-RP,

Christian GONNET